

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 27 - 29 mai 1997

NOTE D'INFORMATION SUR LE SIÈGE DU PAM



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/97/INF/7

22 mai 1997 ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

2 WFP/EB.A/97/INF/7

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur, MS: A. Toh tel.: 5228-2500

Chef, MSDA: Hakan Tongul tel.: 5228-2041

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



WFP/EB.A/97/INF/7 3

GENERALITES

1. Le Conseil d'administration ayant recommandé à sa deuxième session ordinaire, en mai 1996, que le PAM tente de trouver de nouveaux locaux pour son siège, des recherches actives ont été entreprises et plus de 30 bâtiments à divers stades de reconstruction et de rénovation ont été visités. Il a été estimé que deux seulement de ces bâtiments pouvaient convenir du point de vue de leur taille, de leur emplacement et de leurs équipements essentiels. Le premier, qui appartiendrait à une organisation para-étatique, l'Ente Poste, est situé à l'EUR; l'autre appartient au secteur privé et est situé à Parco dei Medici, le long de l'autoroute qui va à l'aéroport de Fiumicino.

- 2. En septembre 1996, avant que n'ait été trouvé le bâtiment de l'Ente Poste, le Secrétariat avait pris contact avec le Gouvernement italien pour aborder la question de la location du bâtiment de Parco dei Medici. Suite à la demande du gouvernement, des plans du bâtiment ont été présentés à la Représentation de l'Italie en novembre 1996. Les pourparlers avec le Gouvernement italien sur le bâtiment de l'Ente Poste ont démarré en septembre 1996, lorsque le PAM a appris que ce bâtiment était libre. Le Président du FIDA, le Représentant permanent de l'Italie et le Directeur exécutif du PAM ont visité ce bâtiment le 9 octobre 1996.
- 3. A sa troisième session ordinaire, en octobre 1996, le Conseil d'administration a donné pour instructions au PAM de déménager des locaux mal adaptés qu'il occupe actuellement à la fin de 1997. Le Directeur exécutif et le Secrétaire général du Ministère italien des affaires étrangères se sont réunis le 27 janvier 1997 pour examiner la question, compte tenu de l'urgence de la situation. Il a été décidé que les deux bâtiments en lice devraient être examinés par les autorités compétentes et précisé qu'il serait confirmé avant la fin du mois de février 1997 si le bâtiment de l'Ente Poste était bien disponible. Le Secrétaire général du Ministère italien a donné son assurance au Directeur exécutif qu'il veillerait personnellement à ce que la question soit résolue dans les délais fixés par le Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration s'est entretenu avec le Secrétaire général en mars 1997 sur la même question. La nécessité pour le PAM de trouver des locaux appropriés pour son siège a également été portée à l'attention des autorités italiennes par le Secrétaire général des Nations Unies durant la visite qu'il a effectué à Rome au milieu du mois d'avril 1997. Les autorités italiennes ont réitéré les promesses faites au Directeur exécutif.
- 4. A la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, en mars 1997, le Secrétariat a été informé oralement que le bâtiment de l'Ente Poste ne serait pas disponible pour le PAM. Dès lors, le bâtiment de Parco dei Medici semblait être la seule option possible.
- 5. En avril 1997, le PAM a reçu le rapport des ingénieurs-conseil qui avaient été chargés de réaliser une étude préliminaire du bâtiment, de sa structure et de ses équipements. En résumé, les ingénieurs ont jugé que ces locaux étaient en bon état et pouvaient accueillir le PAM. Mais comme ce bâtiment n'a pas été construit spécifiquement pour le PAM, des transformations et travaux de modernisation sont nécessaires pour répondre aux besoins du Programme. Il s'agit notamment de séparer l'une des quatre tours du complexe, dont le PAM n'a pas besoin. Les autres travaux importants concernent la modification du système de climatisation pour le rendre conforme aux normes européennes qui doivent entrer en vigueur en 1998, la modernisation de l'installation électrique, le câblage nécessaire pour le LAN, et d'autres modifications. Le coût de ces travaux, qui devraient durer de 10 à 12



4 WFP/EB.A/97/INF/7

mois, est estimé à environ 3,5 millions de dollars. Une part importante du coût des travaux de structure et d'ingénierie devraient pouvoir être portée à la charge du propriétaire des locaux.

SITUATION ACTUELLE

- 6. Le Représentant permanent de l'Italie a fait savoir au PAM, dans une lettre au Directeur exécutif en date du 19 mai 1997, que les autorités italiennes avaient approuvées la proposition de location du bâtiment de Parco dei Medici comme Siège du PAM.
- 7. Dès réception de cette approbation, le PAM a entamé les pourparlers avec les propriétaires du bâtiment sur les conditions du bail ainsi que sur les travaux de structure et d'ingénierie nécessaires pour moderniser ces locaux. Le PAM a également entrepris une évaluation détaillée des travaux de rénovation requis pour répondre aux besoins spécifiques de l'organisation, ainsi que des besoins d'équipement. Le coût de ces travaux devrait être à la charge du Gouvernement italien en vertu des dispositions de l'Accord de siège (tout comme c'est le cas pour la FAO et le FIDA).
- 8. En conséquence, lorsque les négociations avec les propriétaires des locaux auront abouti, le Directeur exécutif envisage le déménagement du personnel du Siège dès que possible, ce qui, d'après les estimations actuelles, devrait avoir lieu durant le premier trimestre de 1998.
- 9. Le Conseil d'administration sera tenu régulièrement informé de la situation jusqu'à ce que le déménagement ait eu lieu.



WFP/EB.A/97/INF/7 5

